



Document à renvoyer scanné à :
AIGROZ Dany & STELLA Sabrina, Secrétaires du Caper Club
Email : secretaire@caperclub.ch

DEMANDE D'ADHESION 2017/2018

Merci de nous retourner ce formulaire dûment rempli, en lettres d'imprimerie, à l'adresse ci-dessus.

Nous souhaitons adhérer au **Caper Club** et nous nous engageons à respecter les règles du club telles qu'elles sont décrites dans l'extrait du règlement ci-joint:

NOM(S).....

PRENOMS (M. et Mme)

N°/RUE.....

CODE POSTAL/VILLE.....

PAYS.....

TELEPHONE (avec l'indicatif international et national)

E-MAIL.....

INTRODUIT PAR (nom du membre)

La cotisation annuelle de **CHF 275.-** a été payée par (cocher la bonne option) :

Bulletin de versement sur le compte CCP 17-686942-2

Transfert Bancaire sur notre compte de chèques postaux

Caper Club

1025 Saint-Sulpice

No de CCP 17-686942-2

IBAN CH83 0900 0000 1768 6942 2

Si vous payez sous un autre nom, par exemple une entreprise, merci d'indiquer votre nom pour nous permettre de vous identifier correctement.

V-2017.11.26

EXPLICATIONS POUR LES NOUVEAUX MEMBRES (EXTRAIT DES STATUTS)

1. ETRE MEMBRE DU CAPER CLUB

- Les explications suivantes relèvent en français les points essentiels des statuts du Caper Club, rédigés en anglais.
- Afin que tous puissent profiter de la même façon des dîners dansants du Club, tous les membres sont appelés de temps à autre à participer aux comités formés pour l'organisation de chaque soirée (Dance Committee). Pour les nouveaux membres c'est un bon moyen de faire connaissance avec d'autres membres et de se familiariser avec le fonctionnement du Club. Les responsabilités de ces comités ont été simplifiées au maximum afin d'alléger leur travail.
- Sont également à signaler les règles concernant l'habillement lors des soirées, ce qui est un des piliers qui fait le standing du Caper Club et qui contribue à donner l'ambiance sophistiquée de ces soirées. Les statuts précisent « Black Tie » ce qui veut dire smoking et nœud-papillon pour les messieurs et robe de soirée pour les dames.

2. COTISATION ANNUELLE

Cette cotisation permet aux membres de s'inscrire au tarif de membre pour tous les dîners dansants organisés par le Club chaque année, de juillet à juin. Le Club organise quatre soirées par année, normalement en octobre, décembre, mars ou avril, puis juin.

Les statuts fixent cette cotisation à **CHF 275.- par couple et par année**. Les membres inscrits reçoivent un rappel en Juillet pour règlement au plus tard le 31 août. Les membres ne souhaitant pas le renouvellement doivent en informer le couple Secrétaire avant cette date, faute de quoi la cotisation devra être acquittée.

Le règlement de la cotisation de CHF 275.- est une condition d'entrée. Cependant pour les membres entrant en cours d'année (après le mois d'octobre), le comité peut, à sa discrétion, leur faire une ristourne sur la cotisation de l'année, s'ils s'engagent à payer en même temps la cotisation complète de l'année suivante.

Les invités de chaque soirée ont la possibilité de demander leur adhésion rétroactivement **pendant le mois suivant la soirée**. Dans le cas où la demande est acceptée, le comité peut autoriser la déduction du supplément "invité" de la soirée, rendant la cotisation rétroactive avant cette soirée.

3. INVITATION ET PRIX POUR LES MEMBRES ET LES INVITES

Une invitation détaillée est envoyée à chaque couple environ un mois avant la soirée, le prix de la soirée pour les membres et pour leurs invités y est indiqué. En général, le prix pour les membres est de **CHF 140.- par personne**, mais ce montant peut être majoré modestement s'il y a des prestations supplémentaires telles que la qualité de l'hôtel, le repas ou l'orchestre.

En cas de désistement après le règlement d'une soirée, le montant déjà payé sera versé au compte transitoire d'avance sur cotisation pour l'année suivante.

Les frais supplémentaires pour les invités sont également annoncés dans les invitations. Depuis Octobre 2011, il n'y a pas de supplément pour les invités qui viennent pour la première fois à une soirée du Caper Club. Dès leur participation à la deuxième soirée, les invités paient un supplément de **CHF 45.-** car le Club est en tout premier lieu destiné à ses membres. Cette possibilité de participer en tant qu'invité est accordée principalement pour permettre à ces éventuels nouveaux membres de faire connaissance avec le Club avant de prendre la décision d'adhérer.

De la part du comité et des membres, nous vous remercions de votre intérêt et nous nous réjouissons de vous accueillir en tant que membre très prochainement.

Jacques & Corinne CHABANON
Présidents du Caper Club